



## CONDITIONS GENERALES DE L'APT

### Vacances

#### 1 Inscription Vacances

- 1.1 Priorité est donnée aux habitants de Genthod, Bellevue, Collex et Chambésy, les enfants domiciliés dans une autre commune seront placés sur liste d'attente.
- 1.2 L'APT n'accepte pas les réservations. Une annulation d'inscription engage des frais ! (cf. point 3.1)
- 1.3 Les places étant garanties, le paiement doit impérativement être effectué à réception de la facture.
- 1.4 L'inscription devient ferme et définitive dès le paiement de l'intégralité des coûts.
- 1.5 L'accueil à la journée est accepté mais priorité est donnée aux inscriptions à la semaine.
- 1.6 L'APT n'accepte pas les inscriptions à la demi-journées.
- 1.7 Afin de ne pas perturber les activités du groupe, le P'tit Train n'accepte pas les arrivées après 09h00 ainsi que les départs anticipés (avant 16h00) pour quelque raison que ce soit (médecin, dentiste etc.)
- 1.8 L'APT se réserve le droit de fermer le centre d'accueil si un minimum de 5 inscriptions n'est pas atteint par session.
- 1.9 Les inscriptions sont closes 1 semaine avant le début de la session de vacances (pour les dates, voir le formulaire d'inscription de l'année en cours). Exceptionnellement, L'APT accepte des inscriptions de dernière minute (sous réserve de places disponibles), mais prélevera un émolument (cf. point 3.1).
- 1.10 Pas de remboursement en cas de désistement/annulation/modification d'inscription (totale ou partielle). Si la facture n'a pas encore été réglée, des frais administratifs seront facturés (cf. point 3.1).
- 1.11 Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant (accident, maladie etc.), ni pour une absence annoncée, ni pour un événement divers ou extraordinaire, indépendant à notre volonté.
- 1.12 Dès lors qu'une facture a été émise, la place est réservée et plus aucune modification n'est autorisée, le montant restant dû.

#### 2 Horaires Vacances

• Accueil	Entre 08h00 et 09h00
• Début des activités	09h00
• Fin des activités	Entre 16h00 et 17h00
• Extension de garde	17h00 à 18h00

#### 3 Tarif et frais (sous réserve de modification)

##### 3.1 Frais divers

• Désistement/annulation d'inscription (frais administratif par session de vacances et par famille)	Chf. 100.-
• Extension de garde (par jour)	Chf. 20.-
• Accueil d'urgence 7 jours avant le début du camps (cf. points 1.9)	Chf. 50.-
• Envoi facture et/ou paiement par bulletin de versement postal	Chf. 5.-
• 1 <sup>er</sup> rappel (payable à 10 jours)	Chf. 15.-
• 2 <sup>ème</sup> rappel (payable à 10 jours)	Chf. 30.-

##### 3.2 Enfant(s) domicilié(s) à **Genthod-Bellevue-Collex-Chambésy** (subside communal)

• Accueil à la journée	Chf. 60.-
• Accueil à la semaine	Chf. 300.-
• Accueil à la semaine pour le second enfant d'une même famille	Chf. 280.-
• Accueil à la semaine pour le troisième enfant d'une même famille	Chf. 260.-

##### 3.3 Enfant(s) domicilié(s) autres communes (sans subside communal)

• Accueil à la journée	Chf. 70.-
• Accueil à la semaine	Chf. 350.-
• Accueil à la semaine pour le second enfant d'une même famille	Chf. 330.-
• Accueil à la semaine pour le troisième enfant d'une même famille	Chf. 310.-

##### 3.4 Le rabais de Chf. 20.- par enfant et par semaine dès le 2<sup>ème</sup> enfant (et ainsi de suite) n'est offert que si les enfants sont placés ensemble la même semaine (semaine de 5 jours) !

#### 4 Devoir d'avertir

4.1 Il est impératif d'avertir toute absence de l'enfant au plus tard jusqu'à 08h00, sur le portable de l'animatrice.

4.2 Lors d'un retard pour récupérer son enfant, merci d'avertir impérativement **L'APT**.

#### 5 Règles

5.1 Les informations fournies par les familles sur le formulaire d'inscription, sont exactes et complètes.

5.2 Les familles informent l'enfant qu'il doit respecter les consignes données par les animatrices ainsi que les règles de prudence :

• Je ne quitte pas le lieu de l'activité, ni l'animatrice attitrée à mon groupe
• Je ne grimpe pas sur les tables de ping-pong, les arbres, les barrières, les poubelles et les vélos etc.
• Il est strictement interdit de lancer des pives, cailloux, marrons, boules de neige, jouets et tout autre projectile
• Je ne vais pas chercher le ballon sur la route
• Le P'tit Train applique la politique de "tolérance zéro" pour les sorties baignades (piscine ou eau libre). Le port de manchons/brassards gonflables est laissé à la libre appréciation des animatrices en fonction des aptitudes de l'enfant

5.3 Autorisation est donnée à **L'APT** de mettre dans l'album photo du site [www.au-ptit-train.com](http://www.au-ptit-train.com), et sur Instagram [auptittrain\\_geneve](https://www.instagram.com/auptittrain_geneve), les photos des enfants pendant les activités (OpenAi).

#### 6 Transgression des règles

6.1 En cas de transgression d'une des règles de **L'APT**, cela entraîne un avertissement et dans un cas sérieux à grave, une annulation de l'inscription, sans aucun remboursement (cf. 5.2).

#### 7 Collations

7.1 **L'APT** offre le goûter. En contrepartie, l'enfant doit apporter son repas de midi qui peut être réchauffé sur place (micro-onde).

#### 8 Assurances

8.1 L'enfant doit impérativement être assuré contre les accidents et les parents justifier d'une RC (responsabilité civile) sur le formulaire d'inscription.

8.2 **L'APT** décline toute responsabilité en cas de vol dans ses locaux.

8.3 Tous dégâts occasionnés seront remboursés et/ou remplacés par les parents.

8.4 Les familles se déclarent prêtes à rembourser **L'APT** des dépenses qui ont été faites pour les soins donnés à leur enfant, y compris les frais de transport (ambulance etc.).

8.5 En cas d'urgence, les familles autorisent **L'APT** à prendre toutes les mesures nécessaires pour la santé de l'enfant, y compris celles préconisées par le médecin consulté.

#### 9 For Juridique

9.1 Genève

